

vrai bienfaiteur par les Canadiens dans nos en-  
droits. Et le dit Chrysostome Martineau ajoute qu'il  
est lui-même un de ceux que le dit Colonel Gugy a  
libéré de la prison.

(Signé,) CASIMIR MARTINEAU.

CHRYSOSTOME MARTINEAU.

marque.

Assermenté devant moi, à }  
Montréal, ce 28 janvier 1841. }

(Signé,) E. GUY, J. P.

PROVINCE DU CANADA. }

District de Montréal }

Eusèbe Hébert, écuyer, de la paroisse  
St. Philippe; après serment prêté sur  
les Saints Evangiles, dépose et dit :

Que durant la dernière rébellion qui a eu lieu en  
cette Province en mil huit cent trente-huit, il est à  
sa connaissance personnelle que B. C. A. Gugy,  
écuyer, de la cité de Montréal, est venu en la pa-  
roisse de St. Philippe, dans le dit district de Mon-  
tréal, vers la fin de novembre de la dite année, et  
a requis le dit déposant de se rendre à Napierville,  
aux fins de prendre du dit déposant des informa-  
tions sur les personnes de la paroisse St Philippe  
qui avaient été arrêtées et appréhendées par le  
nommé James McDonell, de Laprairie comme étant  
compromises dans la dite rébellion, et ce au nom-  
bre de vingt-huit. Que le dit déposant s'étant ren-  
du au dit lieu de Napierville il a trouvé là le dit  
M. Gugy qui présidait l'enquête qui avait lieu au  
sujet des dites personnes qui étaient alors détenues  
dans la prison commune de ce district. M. Gugy  
dit alors au dit déposant: Est-il possible que nous al-  
lons souffrir tous nos pauvres habitants Canadiens  
de demeurer ainsi en prison, donnez-moi les noms  
de ceux que vous pensez n'être pas coupables et je  
m'en vais les faire sortir de prison immédiatement.  
Que le dit déposant nomma alors les noms de vingt-  
huit personnes de St. Philippe qui avaient été ainsi